

PAR COURRIEL

Québec, le 4 avril 2018

Monsieur Daniel Dagenais  
Administration portuaire de Montréal  
Édifice du port de Montréal  
2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 1  
Montréal (Québec) H3C 3R5

**Objet : Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire à Montréal-Est (DQ27)**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexée à la présente, une demande pour laquelle la commission souhaite recevoir une réponse d'ici le 6 avril 2018 compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carrier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j

À l'occasion de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire à Montréal-Est, vous avez fait état de vos activités de suivi des eaux souterraines et mentionné à la commission l'existence de données récentes, obtenues à l'occasion d'échantillonnages effectués à l'automne 2017. Vous avez également mentionné que la diffusion des résultats ne représentait pas un « enjeu » et que vous pourriez nous transmettre le rapport d'échantillonnage, dès sa réception, dans les semaines suivantes (DT3, p. 43).

Toutefois, dans une lettre datée du 12 mars 2018, vous faites part à la commission de la stricte confidentialité du rapport et ajoutez que son existence et son contenu ne sauraient être divulgués à des tiers sans l'autorisation expresse « de l'Administration portuaire de Montréal et Impériale ».

Ces données sont indispensables à la commission pour compléter le portrait de la qualité de l'eau souterraine au site 1, notamment la présence d'hydrocarbures en phase libre et le respect des critères du Guide d'intervention du MDDELCC, dans les puits qui étaient problématique en 2012-2013, notamment ceux situés dans une bande de 50 à 60m à l'arrière du quai, et dans ceux que vous pourriez avoir installé depuis (DT2, p. 42).

Par conséquent, la commission vous demande de déposer, pour chaque campagne d'échantillonnage de l'automne 2017, l'équivalent de la figure 6 du document PR8.2, illustrant le respect des critères du Guide d'intervention du MDDELCC pour les hydrocarbures pétroliers C10-C50 dans l'eau de chaque puits, de même que la présence éventuelle d'hydrocarbures pétroliers en phase libre.